

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014

Conseil Général de la Commune de Donneloye

1. Appel

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance.

La secrétaire procède à l'appel.

58 personnes sont présentes, **18** excusées et **12** absentes.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer à 20h05.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun autre commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2014

Le PV ne suscite aucun commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux membres

Personne ne demande à être assermenter.

Le conseil compte 88 membres.

5. Communications du Président du Conseil Général

Monsieur Gavillet n'a pas de communication.

6. Communications de la Municipalité

Jean-Michel Pache :

- Informe que de plus en plus de regards sont entretenus.
- L'entreprise Cosevegaz est à présent à Donneloye. À la mi-janvier 2015, les travaux seront entrepris entre Gossens et Cronay.
- La route du Moulin du Pont sera fermée depuis mars 2015 jusqu'à décembre 2015, pour rénovation de la chaussée. Les Cars postaux assureront les trajets.
- Le bus no 651 passera par Mézery jusqu'à Molondin, par la route du cimetière. En cas de forte neige, le bus redescendra sur Donneloye. Un arrêt facultatif en Jonc sera mis en place en 2015 seulement.
- Un vol s'est produit à Donneloye. Avertir le 117 s'il se passe quelque chose d'anormal.

Pierre Billaud :

- Concernant l'ouverture du ruisseau entre Mézery et Molondin, les agriculteurs concernés seront invités lors d'une séance d'informations prévue le 27 janvier 2015 à Prahins.

Cédric Monge :

- Annonce que des barrières avec cadenas vont être placées sur certains chemins de forêts pour cause de dégradation de ces derniers avec des tuiles ou cailloux jeté en vrac. À Prahins, au deuxième chemin sur la gauche en direction d'Ogens et à Donneloye au lieu-dit Praz Fornaz. Les personnes ayant besoin de renseignements, peuvent prendre contact avec Monsieur Monge ou le bureau.

Pour les exploitants forestiers, pas besoin de refermer chaque fois derrière soi lors de coupes de bois, mais il faut venir prendre la clef et la ramener après usage.

Jean-Gabriel Florio :

- Nous met en garde. Il y a deux sortes de sacs poubelle se ressemblant fortement ; les sacs STRID et les sacs TRIER C'EST VALORISER. Ils sont tous deux blancs, écrits en vert. Les sacs TRIER C'EST VALORISER s'achètent à la commune d'Echallens et Montanaire. Ces mêmes sacs sont plus chers et non conforme pour la Strid.

Lise Courvoisier :

- Pas de communication.

7. Préavis Municipal No 05/2014 « Budget 2015 »

Lise Courvoisier présente le préavis.

Le président donne la parole à Madame Mary-José Freiburghaus rapportrice qui donne lecture du rapport de la commission de Gestion et Finance. Celle-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Roland Monge demande à quoi servent les CHF 15'000.- prévu à rénover la route. Car elle est déjà rénovée.

La municipalité lui répond : Ce n'est pas la même route à rénover. C'est le Chemin des Granges Brûlées qui a été rénové.

Dominique Bovay demande pourquoi la STEP de Donneloye coûte CHF 5'000.- et la STEP de Gossens CHF 7'000.-

La municipalité lui répond : Ce n'est pas les mêmes installations. Celle de Gossens coûte un peu plus cher.

Chantal Bujard Bovey demande quelles rénovations vont être effectuée au cimetière de Prahins pour un montant de seulement CHF 5'000.-

La municipalité lui répond : Uniquement les murs qui ont besoin, essentiellement ceux vers les pâturages de Monsieur Bovey.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

Vote :	Oui :	56
	Non :	aucun
	Abstention :	1

Le préavis municipal No 05/2014 est accepté.

8. Préavis Municipal No 06/2014 « Augmentation du plafond de cautionnement au profit de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens »

Lise Courvoisier présente le préavis.

Le président donne la parole à Madame Mary-José Freiburghaus rapportrice qui donne lecture du rapport de la commission de Gestion et Finance. Celle-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Monsieur Jean-Daniel Ferrot fait remarquer qu'il sera difficile de tenir le plafond cette somme proposée par l'ASIRE.

La municipalité répond quelle en est consciente, et fera tout pour rester dans ce montant.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

Vote :	Oui :	7
	Non :	5
	Abstentions :	45

Madame la syndique remercie les membres pour le vote effectué.

Jean-François Deriaz remercie également pour le vote et nous informe que l'école de Donneloye va rester ouverte. Que les associations telles que l'ASIRE peuvent échapper au contrôle des municipalités et aux Conseils Généraux, car ces associations deviennent très fortes. Pour finir, il nous informe que le plafond de péréquation est fait pour rééquilibrer.

La municipalité répond qu'elle est consciente de ce fait et qu'elle restera attentive sur le budget de l'ASIRE.

Le préavis municipal No 06/2014 est accepté.

9. Préavis Municipal No 07/2014 « Règlement du Conseil Général »

Gilbert Gavillet présente le préavis.

Le président donne la parole à Monsieur Jean-Daniel Ferrot rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission ad'hock. La commission propose l'amendement suivant :

Suppression de l'article 35, al. 4 « Aucun membre du personnel communal ne peut faire partie de la commission de Gestion et Finance ».

Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal avec l'amendement.

Cédric Petter demande s'il est possible de modifier l'article 46, en disant que tous membres ne se présentant pas aux séances, seront automatiquement démissionnaires.

Le Président répond : Non, il n'est pas possible de les définir comme démissionnaire, cependant, nous pouvons leur demander de donner leur démission.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote concernant l'amendement.

Vote :	OUI :	55
	NON :	0
	Abstentions :	2

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

Vote :	OUI :	57
	NON :	0
	Abstentions :	0

Le préavis municipal No 07/2014 est accepté ainsi que l'amendement proposé.

10. Préavis Municipal No 08/2014 « Demande de crédit d'étude pour la rénovation et mise en conformité du bâtiment de La Clef des Champs »

Jean-Michel Pache présente le préavis.

Le président donne la parole à Madame Mary-José Freiburghaus rapportrice qui donne lecture du rapport de la commission de Gestion et Finance. Celle-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

André Helfer serait d'accord d'accepter le préavis, mais il faudra faire les travaux, pas seulement en parler.

La municipalité lui répond : Si nous faisons les travaux maintenant, il n'y aura que des petits travaux d'entretien dans les années prochaines.

Christiane Riond suggère de vendre le bâtiment.

La municipalité lui répond : La commune a acheté ce bâtiment en 1986 et nous n'achetons pas pour vendre.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

Vote :	OUI :	57
	NON :	0
	Abstention :	0

Le préavis municipal No 08/2014 est accepté.

Monsieur Pache remercie l'assemblée d'avoir voté OUI. Et informe que nous allons consacrer le temps nécessaire à cette réalisation.

11. Interventions individuelles et divers.

Daniel Courvoisier nous parle des travaux effectués par l'Association d'Amenée d'Eau de la Menthue, en bas du village de Gossens, vers la rivière la Menthue.

Chantal Bujard Bovey demande s'il serait possible de mettre les communications de la municipalité dans le journal « Tous ensemble ».

La municipalité lui répond : C'était notre idée pour l'année prochaine.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question.

Le président clôt le conseil et invite tous les membres du Conseil et de la Municipalité à rester boire le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h45.

le Président :

Gilbert Gavillet

la Secrétaire :

Angélique Bovey